

**DOCUMENTATION
FINALE
ASSEMBLÉE
DES DÉLÉGUÉ-E-S
NUMÉRIQUE
13 FÉVRIER 2021**

Début : 10h00



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S NUMÉRIQUE DU 13 FÉVRIER 2021

- 10h00
1. **Ouverture de l'AD**
 2. **Communications**
 3. **Discours de Mattea Meyer**, co-présidente du PS Suisse
 4. **La crise du coronavirus**
 - Discussion et adoption du papier de position du PS Suisse : Protéger la santé – préserver les moyens de subsistance !
 - R-1 du CD : Des soins de qualité nécessitent du temps et des conditions de travail justes
 - R-2 du CD : Une bonne formation dans de bonnes conditions – même pendant la pandémie de Coronavirus !
 5. **Discours de Simonetta Sommaruga**, conseillère fédérale
 6. **Politique de la vieillesse**
 - R-3 du Comité directeur : Pas de jeux politiques avec notre prévoyance vieillesse !
 7. **Recommandation de vote pour les élections fédérales du 7 mars 2021**
 - Initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » (Initiative anti-Burka)
 - « Loi fédérale sur les services d'identification électronique » (Loi E-ID)
 - Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie
 8. **Affaires statutaires et élections**
 - Adoption du Budget 2021
 - Élection à la présidence de la Commission spécialisée « Migration et intégration »
 9. **Recommandation de vote pour les élections fédérales du 13 juin 2021**
 - Loi sur le CO₂
 - Initiative populaire fédérale « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »
 - Initiative populaire fédérale « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »

10. « Des droits politiques pour toutes et tous – 50 ans de suffrage féminin »

- Intervention sur les 50 ans du droit de vote des femmes et l'expansion de la démocratie
- R-4 du Comité directeur : Le droit de vote pour toutes et tous : le PS se bat pour plus de démocratie dans notre pays !
- R-5 des Femmes* socialistes suisses : 50 ans de suffrage féminin : « Notre lutte intersectionnelle se poursuit ! »
- R-6 du Comité directeur : 50 ans après l'introduction du suffrage féminin, aider l'idée socialiste de l'imposition individuelle à faire (enfin) une percée

11. Résolutions et propositions

- R-7 du Comité directeur : La crise ne doit pas prendre les employé-e-s en otage : Le PS et les syndicats se battent pour des salaires décentes et des conditions de travail acceptables dans le transport aérien
- R-8 du Comité directeur : Pour la démocratie, l'État de droit et la justice sociale au Kosovo – solidarité avec Vetëvendosje !

Env. 15h00

12. Conclusion

POINT 4 DE L'ORDRE DE JOUR

LA CRISE DU CORONAVIRUS

PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE

PROTÉGER LA SANTÉ – PRÉSERVER LES MOYENS DE SUBSISTANCE !

Vous trouverez le papier de position du PS Suisse pour surmonter la crise du coronavirus « Protéger la santé – préserver les moyens de subsistance ! » en annexe, sous le lien suivant : y. c. les 18 amendements et les recommandations du Comité directeur.

www.pssuisse.ch/adnumerique

R-1 DU COMITÉ DIRECTEUR

DES SOINS DE QUALITÉ NÉCESSITENT DU TEMPS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES

Voilà près d'un an que le Covid-19 nous tient en haleine. Le personnel sanitaire et soignant est en état d'urgence depuis le début de la pandémie. Ses conditions de travail, déjà difficiles, se sont encore détériorées. Des horaires de travail démesurés, des pauses moins nombreuses, des situations de soins stressantes et des restrictions dans leur vie privée poussent les soignant-e-s à leurs limites. Beaucoup sont épuisé-e-s et à bout de forces. Il est temps d'introduire des améliorations durables, afin de nous assurer que nous continuerons de disposer, dans un avenir proche et à l'avenir, d'un personnel soignant en nombre suffisant et adéquatement formé.

Le Covid-19 démontre de façon dramatique à quel point nous sommes tributaires des soins. Sans un personnel infirmier suffisant en nombre et bien formé, notre société ne peut pas fonctionner. De plus, le problème des mauvaises conditions de travail est connu depuis longtemps : la pénurie de personnel soignant ne date pas de la présente période de pandémie. Une forte proportion des effectifs quitte prématurément le système de santé, ce qui aggrave la pénurie. Nous devons agir sans tarder. Les belles paroles et les applaudissements ne suffisent pas.

Le système de santé et de prise en charge relève du service public. Ces dernières années, les économies faites sur le dos du système de soins de santé n'ont cessé de s'accroître : dans de nombreux cas, est fait ce qui est le plus rentable, et non ce qui profiterait aux patient-e-s. Conséquence : la pression sur le personnel augmente de jour en jour et de nuit en nuit. Cela peut avoir des conséquences dévastatrices sur les patient-e-s et leur sécurité, de même que sur la santé du personnel. Toujours plus de patient-e-s et de personnes séjournant dans des espaces médicalisés doivent être soignés et encadrés par des effectifs toujours plus restreints de personnel soignant et de prise en charge, et ce dans des délais de plus en plus courts. Cette situation insatisfaisante touche tous les domaines de soins et se manifeste également chez les proches aidant-e-s, qui doivent assumer des tâches de plus en plus exigeantes pour les patient-e-s traités à domicile. Depuis l'introduction des forfaits par cas, la pression sur les soins infirmiers a encore augmenté. Le financement des soins de longue durée et de la psychiatrie est quant à lui également totalement insuffisant.

Le PS Suisse tient à remercier le personnel actif dans le secteur des soins de santé de son dévouement indispensable et vital pour notre société. En conséquence, il demande ceci :

1. Des conditions de travail attrayantes, des salaires plus élevés et une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie privée. Cela nécessite l'entrée en vigueur de conventions collectives de travail applicables sur l'ensemble du territoire national. Sans CCT, les établissements de soins de santé ne doivent pas pouvoir prétendre à des fonds publics.

2. Dans tous les domaines prodiguant des soins, des effectifs qui correspondent aux besoins des personnes et un financement des soins qui couvre les coûts. Les prestations de soins doivent être retirées du système des forfaits par cas (SwissDRG SA, Tarpsy) ainsi que payées séparément et de manière à couvrir les coûts. L'Allemagne pratique cette politique depuis 2019 déjà.
3. Une offre suffisante de formation et de perfectionnement, également pour celles et ceux qui changent d'emploi et celles et ceux qui retournent dans la vie professionnelle, avec des salaires de formation suffisants pour vivre. Les pouvoirs publics contribuent aux coûts de la formation.
4. En plus d'une amélioration durable des conditions de travail, une « prime coronavirus » pour le personnel sanitaire et soignant, en témoignage de reconnaissance pour son dévouement extraordinaire pendant la pandémie.

Telles sont donc les raisons pour lesquelles le PS soutient l'initiative sur les soins infirmiers. Il s'engage activement en faveur d'un contre-projet indirect de grande portée tel qu'il est actuellement proposé par la majorité du Conseil national. En cas de votation populaire, le PS Suisse soutiendra activement les initié-e-s et les soins dans la campagne de votation, afin que l'initiative sur les soins obtienne une majorité du peuple et des cantons. Pour de soins de qualité, des conditions de travail justes et suffisamment de temps pour ce travail d'importance vitale !

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-2 DU COMITÉ DIRECTEUR

UNE BONNE FORMATION DANS DE BONNES CONDITIONS – MÊME PENDANT LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS !

Chaque enfant a le droit de bénéficier d'une formation de qualité. Dans tous les cantons, l'école primaire doit être dotée des ressources nécessaires – pour le fonctionnement de l'école, pour l'accueil extrafamilial des enfants ainsi que pour les services préscolaires et d'accompagnement scolaire. L'école publique doit garantir le droit à l'éducation pour toutes et tous.

La pression exercée par la pandémie de coronavirus sur le personnel enseignant, les directeurs/trices d'école, les employé-e-s des écoles ainsi que sur les écoliers/ères et leurs familles est énorme. Le fonctionnement de l'école doit être assuré sans que l'école elle-même devienne un lieu de contagion. L'enseignement à distance – dont l'expérience a montré qu'il posait de grands défis tant aux parents qu'aux enfants et qu'il compromettrait l'égalité des chances tout en fragilisant la fonction protectrice de l'école – doit être évité autant que possible. Le PS demande que les écoles et les jardins d'enfants obligatoires restent ouverts dans toute la mesure du possible. Les fermetures d'écoles ne doivent donc être utilisées qu'en dernier recours. Les écoles doivent pouvoir réagir rapidement et avec souplesse aux cas d'infection en fermant partiellement des classes au cas par cas ou des bâtiments scolaires entiers. L'enseignement en demi-classe a du sens, mais nécessite un soutien organisationnel et technique. Le PS est également favorable au déploiement de tests rapides systématiques. Au niveau du degré secondaire II, les fermetures d'écoles ou le passage à l'enseignement à distance accompagné peuvent être un moyen de lutter contre la pandémie. Toutefois, il faut s'assurer que les élèves ou les étudiant-e-s puissent bien se préparer aux examens ainsi qu'à leur diplôme, et que ces qualifications soient ensuite reconnues. Il est donc impératif que des mesures d'accompagnement et des propositions visant à garantir le droit à la formation soient mis en place en cas de passage à l'enseignement à distance. La fermeture de toutes les écoles ou l'interdiction de l'enseignement en présentiel ne devrait être qu'un dernier recours.

Pour faire face à la crise du coronavirus, l'école a besoin de ressources suffisantes. Le PS demande que les besoins des autorités scolaires, des directions des écoles, des enseignant-e-s, du personnel, des élèves et des parents soient entendus. Le corps enseignant et le personnel d'encadrement qui s'occupent des enfants et des jeunes au quotidien ont besoin de protection sanitaire, de soutien et d'allègement de leur charge de travail. La situation est difficile pour tout le monde, et les tensions économiques et psychologiques résultant de la pandémie entravent aussi le bon fonctionnement des écoles. Il faut donc des ressources supplémentaires pour l'encadrement, le soutien scolaire, les assistant-e-s de classe et le soutien psychologique des élèves. Cela s'applique à la situation actuelle de pandémie, mais doit rester valable après la crise, afin que les enfants et les jeunes reçoivent, le cas échéant, le soutien ciblé nécessaire pour leur processus d'apprentissage et

pour un développement sain, et pour que les enseignant-e-s et le personnel d'accompagnement soient délestés de leur surcharge de travail. La protection de la santé et le bien-être de l'enfant (l'intérêt supérieur de l'enfant) doivent être assurés. Les masques doivent être fournis gratuitement dans les écoles. Là où c'est nécessaire, il faut soutenir les mesures liées à l'infrastructure (ventilations, équipements de purification de l'air, appareils de mesure, parois en plexiglas). Le corps enseignant et le personnel d'accompagnement, ainsi que les autres groupes exposés ayant beaucoup de contacts avec d'autres personnes, doivent figurer en priorité dans les programmes de vaccination cantonaux.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR

POLITIQUE DE LA VIEILLESSE

R-3 DU COMITÉ DIRECTEUR

PAS DE JEUX POLITIQUES AVEC NOTRE PRÉVOYANCE VIEILLESSE !

C'est en 2021 que se décidera l'avenir de notre prévoyance vieillesse. Avec la Stabilisation de l'AVS (AVS 21) et la Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21), le Parlement va en effet s'occuper de deux projets clés.

Situation de départ

Au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E), les partis bourgeois sont parvenus à imposer un relèvement de l'âge de la retraite. Or, les compensations proposées sont insuffisantes. Dans les faits, les femmes devront supporter seules la totalité de la charge de l'assainissement financier de l'AVS.

En ce qui concerne le projet relatif à la LPP, les discussions au sein de la Commission ne font que commencer. Mais aujourd'hui déjà, il apparaît que le camp bourgeois veut saboter le compromis équilibré présenté par les partenaires sociaux.

En résumé : les propositions de la droite n'ont pas pour objectif d'assurer une rente décente à tout le monde. Les attaques constantes de celle-ci contre la prévoyance vieillesse – et l'AVS en particulier – visent à affaiblir les 1^{er} et 2^e piliers et à rendre le 3^e pilier privé plus attrayant. Les gagnants seraient les banques et les compagnies d'assurance. Les perdants seraient les assuré-e-s, et en premier lieu les personnes à faible revenu, c'est-à-dire surtout les femmes.

Pour le PS, une chose est claire : cela doit cesser ! Notre objectif est de garantir des rentes décentes pour chacune et chacun d'entre nous. Voilà pourquoi le PS n'acceptera aucune réforme qui se ferait au détriment des femmes et des personnes à faible revenu. Le PS appelle à des réformes progressistes qui stabiliseront et renforceront le système de la prévoyance vieillesse.

AVS 21

Selon la constitution, les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée. Aujourd'hui, cependant, le taux de pauvreté chez les personnes âgées de plus de 65 ans est supérieur à 15 %. Il est donc impératif de renforcer l'AVS. C'est pourquoi le PS soutient aussi l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse (USS) en faveur d'une 13^e rente AVS.

L'AVS est l'élément le plus important des assurances sociales suisses. Elle est une assurance obligatoire pour toute la population, qui garantit une rente à toutes les personnes résidant en Suisse. Le mécanisme de solidarité à l'œuvre au sein de l'AVS entraîne une redistribution des hauts revenus vers les bas revenus. Il faut rappeler qu'un tiers de toutes les femmes ne perçoivent pas de rente du 2^e pilier. Et que la rente moyenne des femmes dans le 2^e pilier n'atteint que la moitié du montant de celle des hommes. C'est précisément pour cette raison qu'il est crucial de renforcer l'AVS, c'est-à-dire le 1^{er} pilier.

L'AVS a besoin d'un financement stable et, au moins temporairement, de plus de ressources pour financer les rentes de la génération des « baby-boomers ». Le PS demande que les bénéfices de la BNS soient utilisés pour financer l'AVS.

LPP 21

La réforme LPP 21 est tout aussi nécessaire, car l'érosion des rentes du 2^e pilier doit être stoppée. De plus, le compromis proposé par les partenaires sociaux constitue un pas en avant, notamment pour les femmes. La réduction du taux de conversion sera compensée par un supplément de rente financé par les entreprises et les employé-e-s sur une base solidaire via des pourcentages salariaux. En clair : les revenus élevés contribuent dans une mesure supérieure à la moyenne au financement du supplément de rente. Ce supplément est très important pour les personnes à faible revenu et pour celles qui ont travaillé à temps partiel pendant longtemps. Et il vient immédiatement avec l'entrée en vigueur de la réforme. De même, la LPP 21 entraîne une réduction de la déduction de coordination. Cela débouche sur un salaire assuré plus élevé et, ainsi, sur des cotisations plus élevées au 2^e pilier. Cette situation profite encore une fois principalement aux faibles revenus et aux personnes travaillant à temps partiel, dont beaucoup sont des femmes. Enfin, la LPP 21 apporte un lissage des bonifications de vieillesse. Cela bénéficie aux personnes retraitées qui étaient auparavant défavorisées sur le marché du travail.

La réforme LPP 21 est un compromis fondé sur le partenariat social, et non un projet de gauche. Il y manque néanmoins des points clés : le travail à temps partiel, le fait de travailler pour différents employeurs et les carrières professionnelles « non linéaires », par exemple, sont aujourd'hui une réalité sociale. Cela doit aussi se refléter dans le système des rentes. Par ailleurs, le 2^e pilier doit inclure des bonifications pour tâches d'assistance, à l'instar de ce qui se passe dans le cadre de l'AVS.

Au bout du compte, beaucoup trop d'argent disparaît encore dans le 2^e pilier. Il est urgent d'instaurer de la transparence en matière de coûts administratifs, de réduire la *legal quote* (la part que les assureurs sont autorisés à conserver) et d'interdire de manière généralisée les courtages (commissions de courtage) dans le 2^e pilier.

Les lignes rouges du PS

Les développements futurs de l'AVS et de la LPP sont nécessaires pour les raisons exposées ci-dessus. Toutefois, l'approche adoptée jusqu'à présent par les partis bourgeois sou-

lève de sérieux doutes quant à leur réel intérêt pour des réformes qui correspondent à la réalité sociale. Les projets de démantèlement sont socialement irresponsables et n'ont aucune chance devant la population.

Le PS n'acceptera donc l'AVS 21 et la LPP 21 que si les conditions suivantes sont remplies :

1. Pas de relèvement de l'âge de la retraite.
2. Pas de réduction des rentes.
3. Pas de détérioration du compromis sur la LPP présenté par les partenaires sociaux.
4. Amélioration des rentes LPP pour les femmes et les personnes à faible revenu.
5. Pas d'interconnexion entre les deux réformes (AVS 21 et LPP 21) si cela doit servir à dissimuler des diminutions de prestations.

Perspectives

Malgré tous les signaux d'alerte, les partis bourgeois semblent n'avoir qu'une volonté limitée de réforme et continuent d'œuvrer dans le sens d'une détérioration de la prévoyance vieillesse. Il en résultera inévitablement un nouveau projet voué à l'échec – et, par voie de conséquence, d'autres années perdues. Cela signifie également que la réforme qui suivra devra s'appuyer sur un champ de ruines.

Le PS est armé pour faire face à ce scénario négatif :

- Le PS est prêt à lancer un référendum sur les deux dossiers si les réformes de l'AVS et de la LPP ne répondent pas aux critères énumérés ci-dessus.
- L'Assemblée des délégué-e-s charge le Comité directeur d'élaborer, en collaboration avec les parties intéressées, des propositions concrètes pour un système de prévoyance vieillesse qui permette à chacune et à chacun de vivre dans la dignité. Le point principal est le passage du 2^e pilier, instable, à l'AVS, fiable, stable et solidaire. Concrètement, il faut une augmentation des cotisations salariales à l'AVS et, parallèlement, une réduction des cotisations salariales au 2^e pilier. Une telle réforme n'entraîne pas de coûts et rend le système des rentes plus solidaire et plus durable, car elle renforce notamment les petites rentes et freine l'accumulation économiquement insensée de capital dans le 2^e pilier.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 7 MARS 2021

INITIATIVE POPULAIRE « OUI À L'INTERDICTION DE SE DISSIMULER LE VISAGE » (INITIATIVE ANTI-BURKA)

Le contexte de départ

Par cette initiative populaire, le Comité d'Egerkingen (*Egerkinger Komitee*), proche de l'UDC, veut interdire la couverture du visage dans les lieux accessibles au public et le voyage obligatoire du visage fondé sur le genre. Tous deux justifient cela par la libération des femmes de l'oppression religieuse, par la lutte contre les auteurs de troubles et les hooligans violents ainsi que par la prévention du terrorisme. Cette initiative a été déposée le 15 septembre 2017 munie de 105 553 signatures valides. Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États rejettent cette initiative populaire.

Le Conseil fédéral a élaboré un contre-projet indirect, selon lequel il doit être stipulé dans la loi que le visage doit être montré lors des contacts avec les autorités si cela est nécessaire pour l'identification de la personne concernée (par exemple lors du contrôle des billets de train, des contrôles dans les aéroports ou d'autres contrôles à la frontière). À la demande du PS, le Conseil national et le Conseil des États ont complété ce contre-projet indirect par plusieurs éléments de politique d'égalité : ainsi, la Confédération doit financer des programmes d'intégration cantonaux désormais axés en particulier sur l'intégration des femmes migrantes. Par ailleurs, les subventions, vu la loi sur l'égalité des sexes, doivent désormais pouvoir aussi être versées pour des projets en faveur de l'égalité des sexes dans la société (et pas seulement dans la vie professionnelle, comme c'était le cas jusqu'à présent). Enfin, l'amélioration de la situation des femmes doit désormais être explicitement inscrite dans la loi comme un objectif de la coopération suisse au développement. Ce contre-projet indirect entrera en ligne de compte si l'initiative est rejetée en votation populaire.

Appréciation du projet

Pour le Comité directeur, cette initiative populaire doit être rejetée : la protection de l'autodétermination des femmes musulmanes, mentionnée par les initiant-e-s, est avancée comme prétexte et est hypocrite. Les conservateurs/trices de droite n'ont jamais été des défenseurs crédibles de l'autodétermination des femmes : pendant longtemps, ils se sont battus contre le suffrage féminin et ont ainsi privé les femmes de toute participation. Ils ont été en première ligne de la lutte contre le nouveau droit matrimonial de 1988, qui a amélioré l'émancipation des épouses par rapport à leurs maris. Et pas plus tard qu'en 2003, une large majorité du Groupe UDC aux Chambres fédérales a voté contre le fait d'assimiler la

violence sexuelle dans le cadre du mariage ou du partenariat à un délit officiel. De plus, forcer les gens à se couvrir le visage constitue aujourd'hui déjà une infraction punissable. Cette initiative n'est donc pas nécessaire. Les expert-e-s supposent également qu'au maximum une ou deux poignées de femmes portant la burqa vivent en Suisse. Il est absurde de vouloir inscrire une interdiction pour un si petit nombre de femmes dans la Constitution.

D'autre part, le contre-projet indirect contribue réellement à améliorer l'égalité des femmes. Toutefois, il n'entrera en jeu que si l'initiative est rejetée lors de la votation populaire.

Enfin, cette initiative déboucherait sur une interdiction absolue et sans restriction, au niveau national, du port du voile lors des manifestations. Cela va clairement trop loin et peut également être contre-productif en raison du risque d'escalade.

Proposition du Comité directeur : NON à cette initiative.

« LOI FÉDÉRALE SUR LES SERVICES D'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE » (LOI E-ID)

Le contexte de départ

Cette nouvelle loi vise à réglementer la possibilité d'une identification électronique personnelle sur Internet par la création d'un moyen d'identification électronique, ou e-ID (identification électronique). Une telle e-ID devrait permettre aux personnes de s'identifier et de s'enregistrer en ligne sur Internet pour pouvoir utiliser des services étatiques/publics ou privés (par exemple : contacts avec les autorités, commerce électronique) sur des portails en ligne. La procédure d'émission d'une telle e-ID devrait être une interaction entre l'État et les particuliers : c'est l'État qui devrait vérifier l'identité de la personne avant de lui délivrer une e-ID, tandis que l'e-ID elle-même devrait être délivrée par des fournisseurs privés (appelés *identity providers* [fournisseurs d'identité]). La loi e-ID a été adoptée par le Conseil national et le Conseil des États lors de la session d'automne qui s'est tenue en septembre 2019.

L'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse du 30 novembre 2019, à Berne, a décidé à l'unanimité et sans abstention de soutenir le référendum contre cette loi. Ce référendum a en outre été soutenu par les Verts, le Parti Pirate, la Société numérique (*Digitale Gesellschaft*), l'entité d'organisation de campagnes « Campax », la plate-forme pour la démocratie directe WeCollect, l'association PublicBeta, le Syndicat des services publics (SSP), Syndicom, Internet Society Switzerland, droitsfondamentaux.ch, le Conseil suisse des aînés (CSA), l'Association suisse des aînés (ASA) ainsi que la Fédération des retraités et de l'entraide (FARES). Le référendum a été déposé en janvier 2020 muni de 64 933 signatures valides.

Appréciation du projet

Le Comité directeur soutient lui aussi une réglementation légale d'une identification électronique personnelle sur Internet. Dans une société numérisée, cela correspond en effet à un besoin croissant des consommateurs/trices. Cependant, pour le Comité directeur, il est clair que l'émission d'une telle e-ID doit être une tâche étatique et publique – tout comme dans le cas du passeport. Cela ne doit pas être laissé au marché privé. Les risques pour la protection et la sécurité des données sont trop grands pour cela. Malgré ces risques, des motions du PS allant dans le bon sens ont été clairement rejetées par la majorité bourgeoise au Conseil national et au Conseil des États. Afin qu'une réglementation légale exigeant une identification électronique étatique, sûre et fiable dans l'intérêt des consommateurs/trices puisse voir le jour, cette loi, qui propose une émission de l'identification électronique par le secteur privé, doit donc être rejetée en votation populaire.

Proposition du Comité directeur : NON à cette loi

ARRÊTÉ FÉDÉRAL PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE DE LARGE PORTÉE ENTRE LES ÉTATS DE L'AELE ET L'INDONÉSIE

Le contexte de départ

À la fin de l'année 2018, la Suisse a signé un accord de partenariat économique bilatéral avec l'Indonésie dans le cadre de l'AELE (Association européenne de libre-échange). Un accord similaire avec les pays du Mercosur est sur le point d'être conclu. Une fois signés, ces deux accords devront être ratifiés par les parlements des pays membres. L'accord avec l'Indonésie est soumis à votation parce qu'une « alliance de la société civile et des paysans » a lancé un référendum contre lui. Le projet de loi passera dans les urnes le 7 mars 2021.

Avec cet accord commercial, la Suisse veut garantir un accès aussi libre d'obstacles que possible aux marchés nationaux des États partenaires. Il ne s'agit plus seulement, et de loin, de réduire (voire d'abolir) les droits de douane. Dans l'accord présenté, la Suisse contraint également l'Indonésie à une protection plus stricte de la propriété intellectuelle (brevets sur les médicaments, protection des obtentions végétales pour les semences) et à la libéralisation du secteur bancaire.

La grande portée des accords de libre-échange avec l'Indonésie et les États du Mercosur n'est pas mesurable en termes de contenu uniquement : l'Indonésie est le quatrième plus grand pays du monde en termes de population. Plus de 260 millions de personnes vivent également dans l'espace économique du Mercosur, qui comprend le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. En outre, environ la moitié de la forêt tropicale humide du monde se trouve dans ces deux régions.¹ Il est donc d'autant plus important que l'on applique enfin des normes sociales et écologiques efficaces qui puissent renforcer le commerce équitable.

Comme dans tous les nouveaux accords commerciaux de la Suisse, il y a, avec l'Indonésie aussi, un chapitre dit « chapitre sur la durabilité ». ² Celui-ci oblige la Suisse et l'Indonésie à faire respecter les droits humains, le droit du travail et à protéger l'environnement. Le problème s'énonce ainsi : à ce jour, personne ne contrôle si les États respectent ces obligations et, par exemple, font respecter les droits des indigènes (peuples autochtones) et des petits agriculteurs/trices contre les intérêts des groupes internationaux. Au Parlement, le PS a donc demandé que le chapitre sur la durabilité soit révisé en conséquence et que des sanctions soient prononcées en cas d'infraction. Par ailleurs, l'accord avec l'Indonésie doit lier explicitement les réductions de droits de douane pour l'huile de palme à la condition qu'elle soit produite de manière durable.

¹ Argentine 44,78 mio, Brésil 211,05 mio, Paraguay 7,04 mio, Uruguay 3,46 mio, Indonésie 270,63 mio Part commune de la population mondiale : 7%

² <https://www.efta.int/sites/default/files/documents/legal-texts/free-trade-relations/indonesia/efta-indonesia-main-agreement.pdf>

Les arguments en faveur de l'accord

1. L'huile de palme et le « principe du *like product* » (principe du produit similaire)

Le commerce de l'huile de palme est très controversé. L'huile de palme cause aujourd'hui d'énormes dégâts dans le monde. En effet, les forêts vierges sont défrichées pour sa production, ce qui fait perdre leurs moyens de subsistance aux hommes et aux animaux. L'Indonésie joue ici un rôle particulièrement important, car le pays est le premier exportateur mondial d'huile de palme.³

Au Parlement, le Groupe socialiste a été en première ligne des formations qui s'investissent pour garantir que l'huile de palme est exclue des facilitations douanières dans l'accord. Il se trouve que la majorité de droite n'a rien voulu savoir à ce sujet. Cependant, comme le PS a pu exercer une pression suffisante, le Conseil fédéral a obtenu, lors des négociations avec l'Indonésie, que le « principe du produit similaire » (*like product*) ne s'applique à l'huile de palme que dans une mesure limitée. Ce principe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), selon lequel « le même » doit être traité sur un pied d'égalité en termes de droits de douane, a empêché l'instauration de normes sociales et écologiques dans le commerce mondial pendant des décennies. L'assouplissement du « principe du produit similaire » représente donc un énorme progrès. En d'autres termes, l'accord stipule que l'huile de palme produite sur un mode équitable n'est pas classée de la même manière que l'huile de palme non certifiée. L'huile de palme certifiée bénéficierait ainsi de réductions douanières, tandis que l'huile de palme non certifiée serait soumise à des droits de douane plus élevés. Cela peut stimuler la demande pour un bien produit sur un mode équitable. La disposition de l'accord avec l'Indonésie stipule pour la première fois que les importations d'huile de palme à droits de douane réduits sont liées à des exigences de durabilité. Le lien entre les concessions douanières et les conditions de durabilité correspond à l'approche dite PPM (*Process and Production Method*), par laquelle les produits fabriqués de manière durable bénéficient d'un traitement tarifaire préférentiel.⁴ En adhérant à cette approche, la Suisse disposerait enfin d'un levier pour promouvoir les produits durables. Cette réglementation est particulièrement importante dans la perspective du prochain débat sur l'accord avec le Mercosur. Car pour le PS, une chose est claire : l'approche PPM qui a cours dans l'accord de libre-échange avec l'Indonésie doit également s'appliquer à tous les accords futurs. L'ancrage de l'approche PPM dans l'accord avec l'Indonésie serait également un premier pas pour faire avancer son extension à d'autres catégories de produits, comme le demande le PS depuis des années.

Les normes pour l'huile de palme durable de la « Table ronde sur l'huile de palme durable (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*) » (RSPO) doivent être appliquées dans l'accord. Le SECO a examiné les normes dans le cadre d'une [étude](#) commandée. Les normes de

³ <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/huile-de-palme>

⁴ <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/politique-commerciale/politique-commerciale-bilaterale/indonesie/votation-ale-indonesie>

la RSPO signifient qu'aucune forêt tropicale ou tourbière ne peut être transformée en plantation, que les espèces animales et végétales doivent être protégées, que les petits exploitant-e-s doivent être impliqués, que le travail des enfants est interdit et que les inspecteurs agréés doivent être autorisés à pénétrer dans les plantations. La RSPO a été fondée par le WWF. Il s'agit d'une association de diverses entreprises et ONG. Elle vise à produire de l'huile de palme sur un mode durable.⁵

En résumé : si l'accord avec l'Indonésie est accepté, pas un seul litre d'huile de palme supplémentaire – par rapport à aujourd'hui – n'entrera en Suisse. **Au contraire, on aurait la possibilité de faire en sorte que l'huile de palme importée soit produite de manière plus écologique et plus équitable à l'avenir** – il s'agit là d'une occasion historique qui donne confiance dans le fait que les progrès réalisés en matière de politique climatique peuvent également être inscrits dans d'autres accords.

2. Prendre ses responsabilités : normes et contrôles

Sous la pression du PS, le conseiller fédéral Parmelin a annoncé, lors du débat parlementaire sur l'accord avec l'Indonésie, que la mise en œuvre de l'approche PPM en Suisse devrait être réglée dans une ordonnance. Cela constitue un énorme pas en avant, car il s'agit de la toute première mise en œuvre d'un accord de libre-échange au niveau national. Les accords de libre-échange sont des traités de droit international qui créent des obligations pour les États concernés. Si un État ne se conforme pas aux obligations découlant de tel ou tel traité, l'application de celui-ci est difficile et dépend principalement de décisions politiques. La transposition du traité international en une ordonnance le rend directement applicable à toute personne et à toute entreprise et exécutoire devant les tribunaux. Si, par exemple, une entreprise ne respecte pas les exigences de la RSPO lors de l'importation d'huile de palme certifiée, elle s'expose à une sanction.

La transposition d'un accord commercial en une ordonnance n'est pas seulement un pas en avant concret pour la mise en œuvre. C'est également un pas dans la direction d'une loi globale sur le commerce extérieur, que le PS réclame depuis longtemps. Une loi sur le commerce extérieur réglerait tous les processus et normes pertinents pour la conclusion d'accords commerciaux. Elle limiterait la marge de manœuvre du Conseil fédéral dans la négociation d'accords sous la pression du lobby des groupes d'entreprises. En outre, la transparence et la légitimité démocratique seraient accrues par une plus grande implication du Parlement.

⁵ <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/huile-de-palme>

3. Le chapitre sur la durabilité est mis en œuvre !

Dans l'accord de partenariat économique, la Suisse et l'Indonésie, ainsi que tous les États de l'AELE⁶, s'engagent à respecter des normes sociales et écologiques qui sont énumérées au chapitre 8, consacré très spécifiquement à la durabilité.⁷

Les objectifs des parties à l'accord sont ambitieux et, du point de vue de la gauche, constituent un pas dans la bonne direction. Dans le même temps, les objectifs de l'accord sont formulés de manière vague et ne précisent pas dans quelle mesure l'application des normes de durabilité est vérifiée au-delà de l'huile de palme et des sanctions imposées en cas de violation. Le PS a donc exigé que l'application des lignes directrices sociales et environnementales puisse être vérifiée par un acteur indépendant ou la société civile. Ainsi, les droits des peuples indigènes et des petits agriculteurs pourraient également être appliqués contre les intérêts des sociétés internationales. En outre, des rapports publics réguliers doivent être établis par des acteurs scientifiques et de la société civile indépendants. Il faut aussi définir des possibilités de sanctions, afin de garantir l'efficacité des dispositions relatives à la durabilité. Le Conseil fédéral répond ainsi à une demande importante du PS : **un examen indépendant des dispositions en matière de durabilité et des sanctions en cas d'abus par les importateurs peut garantir que les règles positives de l'accord sont respectées.**

4. L'Indonésie en tire elle aussi des bénéfices

Une discussion en Suisse sur l'économie durable et les accords de libre-échange équitables est nécessaire de toute urgence. Les entreprises suisses sont toujours responsables d'exploitation, de dommages environnementaux et de violations des droits humains à l'étranger. Il est donc compréhensible que le référendum contre l'accord ait été lancé. Une question centrale, cependant, est celle de l'ampleur de l'impact d'un accord sur la population du pays partenaire. WALHI (en indonésien : *Wahana lingkungan hidup Indonesia* [Forum indonésien pour l'environnement]), l'une des plus grandes organisations indonésiennes de défense des droits humains et de l'environnement, voit un grand potentiel dans l'approche PPM et les dispositions relatives à la durabilité, tout comme Greenpeace Indonésie. Les ONG indonésiennes sont favorables à l'accord entre autres parce que le gouvernement indonésien a promis de mettre en œuvre les directives écologiques de manière très stricte et que la société civile doit elle aussi être impliquée dans la mise en œuvre. En Indonésie, les lignes directrices de la RSPO représentent également une nette amélioration par rapport à l'ISPO (*Indonesian Sustainable Palm Oil*)⁸.

Dans le cadre de la coopération au développement, ces mesures peuvent assurément être considérées comme des progrès. Les accords de libre-échange ne doivent plus être un

⁶ <https://www.efta.int/sites/default/files/documents/legal-texts/free-trade-relations/indonesia/fta-indonesia-main-agreement.pdf>

⁷ <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2019/5009.pdf>

⁸ <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/politique-commerciale/politique-commerciale-bilaterale/indonesie/votation-ale-indonesie>

jouet pour les entreprises qui continuent de s'enrichir grâce au libre-échange, mais impliquer les deux parties à l'accord et la société civile dans les processus décisionnels sur un pied d'égalité. C'est la seule façon de garantir que les intérêts des plus faibles soient, eux aussi, entendus et pris en compte.

5. Non à l'accord – et ensuite ?

La question de l'approbation ou du rejet du référendum est absolument justifiée, surtout pour nous, socialistes. Il y a plusieurs points qui nous posent problème et dont nous n'avons pas pu empêcher l'adoption au Parlement en raison de la majorité bourgeoise. Cela dit, le Conseil fédéral a mis en œuvre un grand nombre de nos exigences en matière de durabilité et de protection des droits humains dans l'accord lui-même et dans l'ordonnance. En votant non, nous gâcherions une occasion historique. Les lignes directrices sociales et écologiques de l'accord de libre-échange et la mise en œuvre qui a été adoptée ont un effet de signal extrêmement important pour les prochains accords économiques de la Suisse et, surtout, pour la bonne orientation de l'accord avec le Mercosur.

Pour le PS, il est clair que la Suisse ne peut conclure que des accords de libre-échange qui **placent l'humain et le climat au centre de leurs préoccupations et favorisent le développement durable conformément au programme de l'Agenda 2030 de l'ONU pour plus de durabilité**. L'accord avec l'Indonésie est un petit pas, mais un pas important dans cette direction.

Recommandation de vote : OUI à cet arrêté fédéral.

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR

AFFAIRES STATUTAIRES ET ÉLECTIONS

ADOPTION DU BUDGET 2021

Budget 2021

| | Comptes 2018 | Comptes 2019 | Budget 2020 | Budget 2021 |
|--|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| Recettes | 5'375'848 | 6'595'716 | 5'480'964 | 5'469'144 |
| Cotisations | 2'239'628 | 2'144'512 | 2'269'650 | 2'272'950 ¹⁾ |
| Cotisations des membres | 1'947'492 | 1'849'219 | 1'974'650 | 1'977'950 |
| Versements de solidarité | 292'136 | 295'293 | 295'000 | 295'000 |
| Récolte de fonds | 2'323'300 | 3'229'211 | 1'861'714 | 2'078'494 ²⁾ |
| Dons des membres | 549'824 | 699'971 | 505'000 | 505'000 |
| Dons des bienfaiteurs(trices) | 1'232'602 | 1'839'956 | 1'229'714 | 1'439'494 |
| Dons divers | 522'174 | 689'285 | 127'000 | 134'000 |
| Legs | 18'700 | - | - | - |
| Ventes | 222'819 | 166'099 | 184'500 | 181'400 ³⁾ |
| Autres recettes | 588'761 | 1'001'885 | 548'100 | 569'500 ⁴⁾ |
| Dissolution des provisions | 1'340 | 54'009 | 617'000 | 366'800 ⁵⁾ |
| Dépenses | 5'371'810 | 6'591'439 | 5'480'114 | 5'467'611 |
| Frais de production | 149'483 | 186'615 | 232'038 | 207'300 ⁶⁾ |
| Médias | 137'513 | 117'669 | 158'000 | 141'300 |
| Courriels p. les membres (ea PS Femmes*) | 10'630 | 65'728 | 44'038 | 26'000 |
| Nouveaux projets de recherches de fonds | 1'340 | 3'218 | 30'000 | 40'000 |
| Coût d'achat des marchandises | 1'000 | 29'883 | - | 6'000 |
| Prestations de tiers | 320'230 | 457'821 | 361'900 | 313'060 ⁷⁾ |
| Frais de personnel et assurances sociales | 2'827'776 | 3'224'637 | 2'670'850 | 2'903'333 ⁸⁾ |
| Autres frais de personnel | 131'253 | 124'130 | 152'950 | 160'880 ⁹⁾ |
| Frais de location | 265'254 | 236'031 | 275'516 | 286'472 ¹⁰⁾ |
| Entretien, réparations, leasing | 61'351 | 29'011 | 75'000 | 65'500 ¹¹⁾ |
| Assurances choses, taxes | 6'144 | 5'863 | 6'600 | 5'500 |
| Frais administratifs | 284'321 | 436'590 | 373'660 | 419'000 ¹²⁾ |
| Frais informatiques | 86'763 | 90'629 | 96'600 | 110'200 ¹³⁾ |
| Frais publicitaires (campagnes) | 128'659 | 405'311 | 42'900 | 80'700 ¹⁴⁾ |
| Frais divers du parti | 529'755 | 434'619 | 542'000 | 445'716 ¹⁵⁾ |
| Approvisionnement des provisions | 378'700 | 756'000 | 348'000 | 196'000 ¹⁶⁾ |
| Amortissements | 201'101 | 178'073 | 296'700 | 254'600 ¹⁷⁾ |
| Résultat financier | 4'221 | 8'497 | 5'400 | 13'350 |
| Résultat extraordinaire | -4'201 | -12'272 | - | - |
| Résultat annuel | 4'039 | 4'277 | 850 | 1'533 |

Centres de coûts

| | Comptes 2018 | Comptes 2019 | Budget 2020 | Budget 2021 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Parti | 1'827'103 | 1'932'892 | 1'781'153 | 1'657'720 |
| Cotisations | 2'224'238 | 2'129'837 | 2'254'850 | 2'258'450 |
| Dons | 570'156 | 700'968 | 505'000 | 505'000 |
| Dépenses courantes | -40'380 | -52'744 | -45'000 | -81'040 |
| Frais de personnel et généraux | -641'606 | -678'500 | -636'201 | -730'338 |
| Congrès | -72'539 | -6'646 | -105'000 | -76'000 |
| AD | -73'199 | -51'069 | -66'000 | -66'000 |
| Actions politiques ponctuelles | -559 | - | - | - |
| Dépenses CD/présidence | -4'800 | -4'381 | -8'200 | -13'000 |
| Dépenses des commissions | -1'581 | -1'386 | -3'000 | -10'000 |
| Indemnités de la présidence yc dépenses | -71'829 | -71'688 | -71'595 | -83'612 |
| Dépenses de la vice-présidence | -25'211 | -20'160 | -25'200 | -30'240 |
| Relations internationales | -13'781 | -12'038 | -18'500 | -13'500 |
| Papier sur le climat | - | - | - | -2'000 |
| Concept économique | -21'807 | 700 | - | - |
| Formation | -220'899 | -84'466 | -163'446 | -164'278 |
| Frais de personnel et généraux | -162'186 | -59'981 | -104'746 | -111'678 |
| CoCo | -9'633 | -13'435 | -15'000 | -15'000 |
| Formation interne | -8'421 | -316 | -28'100 | -11'100 |
| Université d'été | -3'258 | -3'540 | -5'600 | -5'000 |
| Recrutement de membres | -4'784 | -2'952 | -5'000 | -6'500 |
| Economie & démocratie | -9'238 | -4'242 | -5'000 | -5'000 |
| Grève générale - jubilé | -23'380 | - | - | - |
| Séminaire sur la politique communale | - | - | - | -10'000 |
| PS60+ | -58'510 | -92'934 | -109'279 | -113'593 |
| Frais de personnel et généraux | -35'194 | -74'788 | -70'979 | -74'393 |
| Dépenses courantes | 7'471 | 10'696 | 3'000 | 4'600 |
| Dépenses de la présidence | -7'000 | -7'000 | -7'000 | -7'000 |
| CD/AD/conférences | -15'834 | -14'117 | -18'300 | -19'500 |
| Rencotres thématiques/campagnes | -7'953 | -7'725 | -16'000 | -17'300 |
| PS Migrant-e-s | -44'091 | -43'199 | -44'960 | -89'533 |
| Frais de personnel et généraux | -33'253 | -33'079 | -34'960 | -74'033 |
| Dépenses courantes | -10'838 | -10'120 | -10'000 | -10'000 |
| Dépenses de la présidence | - | - | - | -5'500 |
| JS/Juso | -187'311 | -209'682 | -187'657 | -200'823 |
| Frais de personnel et généraux | -187'311 | -209'682 | -187'657 | -200'823 |
| PS Femmes * | -124'093 | -144'200 | -117'443 | -145'880 |
| Frais de personnel et généraux | -76'654 | -82'098 | -83'493 | -86'880 |
| Courriels du PS Femme* | 3'158 | 17'722 | 2'300 | 2'500 |
| Dépenses courantes | -1'560 | -2'535 | -3'050 | -5'000 |
| Dépenses de la présidence | -4'592 | -5'637 | -7'500 | -7'500 |
| Assemblée des membres | -13'118 | -9'002 | -15'700 | -18'000 |
| Campagnes | -5'891 | -1'406 | -10'000 | -21'000 |
| Année féministe | -25'436 | -61'245 | - | - |
| 50 ans du droit de vote des femmes | - | - | - | -10'000 |
| LGBT | - | - | - | -20'117 |
| Frais de personnel et généraux | - | - | - | -15'117 |
| Dépenses courantes LGBT | - | - | - | -5'000 |

| | Comptes 2018 | Comptes 2019 | Budget 2020 | Budget 2021 |
|---|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| Publications | -239'842 | -223'541 | -277'019 | -300'783 |
| links | -138'431 | -119'991 | -167'017 | -156'258 |
| socialistes | -67'473 | -71'868 | -75'002 | -96'325 |
| PS Svizzera | -33'938 | -31'682 | -35'000 | -33'000 |
| Raport annuel | - | - | - | -10'200 |
| Archives photographiques | - | - | - | -5'000 |
| Campagnes et communiatio | -942'964 | -1'907'155 | -947'189 | -808'060 |
| Frais de personnel et généraux | -629'651 | -462'667 | -640'089 | -636'110 |
| Dépenses courantes | -2'133 | -32 | -5'000 | -5'000 |
| Campagnes | -334'993 | -308'637 | -85'100 | -120'000 |
| Journaux de votations | -17'398 | -6'557 | -43'000 | -30'000 |
| Référendums | -30'000 | -134'538 | -70'000 | -70'000 |
| Initiatives | -916 | -177'270 | -430'000 | -170'000 |
| Elections 2019/2023 | -110'292 | -881'412 | -160'000 | - |
| Récolte de fonds en ligne | 182'419 | 63'958 | 56'000 | 53'050 |
| Dissolution Provisions campagnes/élections | - | - | 430'000 | 170'000 |
| Mobilisation | -493'504 | -544'675 | -460'043 | -474'837 |
| Frais de personnel et généraux | -567'622 | -419'951 | -502'543 | -512'637 |
| Dépenses courantes | -11'287 | -140'723 | -14'500 | -15'300 |
| Campagnes de mobilisation parti cant./sect. | 85'405 | 16'000 | 57'000 | 53'100 |
| Récolte de fonds | 635'873 | 1'519'032 | 676'733 | 811'717 |
| Frais de personnel et généraux | -316'729 | -260'923 | -364'981 | -401'777 |
| Diss./approvisionnement des provisions | -17'360 | 3'218 | -8'000 | -6'000 |
| Résultat de la collecte de fonds | 1'232'602 | 1'839'956 | 1'229'714 | 1'439'494 |
| Legs/nouveaux projets récolte de fonds | 17'360 | -3'218 | -30'000 | -40'000 |
| Part revenant aux partis cantonaux | -280'000 | -60'000 | -150'000 | -180'000 |
| Assainissement financier | -150'000 | -200'000 | -150'000 | -150'000 |
| Résultat Shop | 2'275 | 2'203 | - | - |
| Résultat annuel | 4'039 | 4'277 | 850 | 1'533 |

Commentaire sur le budget 2021

Le budget 2021 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres est basé sur le nombre au début de 2020. Les partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux sont légèrement augmentés en fonction des crédits effectifs des années précédentes.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont comptabilisés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation s'effectue avec prudence, à partir des recettes réelles des années précédentes. Du fait des économies réalisées dans la production des mailings de récolte de fonds, le montant total des recettes provenant des dons est supérieur au budget 2020.

Les autres dons incluent en 2021 les recettes obtenues grâce à l'appel de dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes ainsi qu'aux membres des Femmes* socialistes suisses et du PS60+. Ils comprennent également les recettes attendues provenant des campagnes de récolte de fonds en ligne.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont inscrites conformément au budget de l'année précédente. Les recettes comprennent en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales ainsi que les recettes de manifestations prévues.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Assemblées des délégué-e-s et du Congrès. En raison d'une hausse des frais généraux, les indemnités versées par le groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations de la secrétaire générale et du secrétaire général, des responsables des médias et de la responsable des finances sont légèrement supérieures aux valeurs inscrites au budget 2020.

5. Dissolution des provisions

En 2021 seront libérées des provisions existantes pour un montant total de 367 000 francs. Cela se fera en faveur de la campagne de votation sur l'initiative sur la transparence, pour la couverture des amortissements sur les investissements dans la nouvelle base de données de récolte de fonds et dans le nouvel outil de campagne de mobili-

sation servant à gérer les activités volontaires et pour le développement continu de la récolte de fonds. Pour l'initiative sur la transparence, les provisions accumulées par les legs seront dissoutes. Seront en outre dissoutes des provisions en faveur de campagnes des Femmes* socialistes suisses et pour les coûts de services de conseil liés à l'introduction d'un modèle d'organisation non hiérarchique au sein du Secrétariat central. En septembre 2020, sur décision du personnel et du Secrétariat général, en consultation avec la présidence, des formes de collaboration holocratiques et auto-organisées ont été introduites. Celles-ci permettent à tous les collaborateurs/trices de travailler avec plus d'autonomie et d'assumer davantage de responsabilités, deux éléments que le personnel appelle de ses vœux depuis longtemps.

6. Frais de production

Les coûts de production de links, de socialistes et de ps.ch sont, sur la base des coûts effectifs engagés en 2020, inscrits à un niveau légèrement plus bas pour 2021. Trois journaux de votations sont prévus pour 2021.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes ainsi qu'aux Femmes* socialistes suisses.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure indiquant comment léguer tout ou partie de son testament au PS ainsi que pour des projets portant sur le développement continu de la récolte de fonds. En 2021, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

7. Prestations de tiers

Les honoraires pour les prestations fournies et les services rendus dans le cadre des tâches essentielles et pour les traductions sont désormais comptabilisés sous cette rubrique.

Les autres rémunérations sont comptabilisées sous la rubrique des frais administratifs.

Une comparaison directe avec les années précédentes n'est donc pas possible.

Les dépenses comprennent entre autres les rémunérations versées à des agences dans le cadre des campagnes, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications. Les traductions comprennent les services de tiers à cette fin ainsi que les traductions simultanées pour les AD, le Congrès, la Conférence de coordination ainsi que les conférences et réunions/manifestations du PS60+. À quoi s'ajoute la traduction en langue des signes pour le Congrès extraordinaire du parti, les réunions des Assemblées des délégué-e-s et pour le contenu du site web en langue des signes.

8. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2020, le pourcentage de postes total (groupe parlementaire non inclus) augmente d'environ 140 %, à 2320 % (stages inclus ; 2950 % si groupe parlementaire inclus). En conséquence, en 2021, les frais de personnel devraient augmenter (groupe parlementaire non inclus ; et à partir de 2021, Services et prestations connexes non inclus – voir point 7) de quelque 230 000 francs, pour atteindre un total d'environ 2,9 mio de francs.

L'augmentation du pourcentage de postes par rapport au budget de l'année précédente s'explique notamment par une augmentation de 30 % dans le domaine de la récolte de fonds, de 20 % au sein du PS Migrant-e-s, de 20 % dans le soutien aux partis, de 30 % du fait de la réorganisation de l'équipe médias, ainsi que par la création prévue d'un nouveau poste consacré aux tâches de soutien à hauteur de 70 % et par la future probable fondation de l'entité LGBT (20 %) (ces deux derniers : encore au prorata en 2021).

9. Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel sont plus élevés que les années précédentes. En 2021 entre en ligne de compte la rémunération de 6 – précédemment 5 – vice-présidents.

10. Frais de location

Les frais de location sont légèrement supérieurs à ceux du budget 2020. Comme l'utilisation de salles de réunion au Parlement fédéral reste incertaine en raison du coronavirus, les loyers pour les locaux extérieurs sont budgétisés à un niveau plus élevé qu'auparavant.

11. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Sont pris en compte un Congrès extraordinaire du parti d'une journée et deux Assemblées des délégué-e-s – les coûts du Congrès du parti étant, selon l'expérience, inscrits à un niveau plus élevé que ceux d'une AD.

12. Frais administratifs

Le total des frais administratifs pour 2021 est supérieur aux valeurs inscrites au budget 2020. La raison principale en est la répartition susmentionnée des honoraires/rémunérations pour les services de tiers. Les frais administratifs comprennent, entre autres, les services du bureau fiduciaire pour le traitement des salaires, les coûts des frais de consultation liés à l'introduction d'un modèle organisationnel non hiérarchique et la rétribution pour la certification des tirages des publications et des signatures recueillies lors d'un référendum.

13. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences et maintenance), budgétisées à environ 110 000 francs, sont en hausse par rapport à 2020. La hausse des coûts de licence pour le système de gestion des membres en est la principale raison.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces et les campagnes publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives. En particulier, les campagnes de médias sociaux prévues mises sur pied par les Femmes* socialistes suisses et en préparation de la votation sur l'initiative d'allègement des primes.

15. Frais divers du parti

Le budget prévu pour les autres frais du parti est moins élevé qu'en 2020.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est prise en compte avec le montant maximal sur la base des recettes budgétisées provenant de la récolte de fonds. Les règlements adoptés à la fin de l'année 2019 sur la participation des partis cantonaux à la récolte de fonds du PS Suisse servent de base de calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2021.

Ce poste inclut en outre les fonds pour la campagne de votation sur l'initiative sur la transparence, qui est menée par l'intermédiaire d'une coalition. La campagne a commencé dès 2020.

Le budget 2021 prévoit une cotisation de membre à l'Alliance progressiste (PA). Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des États non membres de l'UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée.

16. Approvisionnement des provisions

En plus de la constitution de provisions pour la base de données de récolte de fonds conformément aux règlements mentionnés au point 15, le budget comprend également une provision générale pour l'assainissement des finances, conformément au mandat donné lors du Congrès du parti en décembre 2016.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe

l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique « Dissolution des provisions ».

17. Amortissements

En raison d'investissements élevés dans le passé récent, les amortissements pour les systèmes exploités en interne – système de gestion des données des membres, base de données de récolte de fonds, outil de la campagne de mobilisation – restent plus élevés que ces dernières années (dans une comparaison sur une longue période), mais ils sont plus faibles qu'en 2020. L'année 2021 verra également la mise en place d'un nouveau site web.

Centres de coûts

D'un montant total de 1 397 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel administratif et IT, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont plus élevés que l'année précédente. L'augmentation des coûts est due, entre autres, à la création d'un nouveau poste avec des tâches de soutien, à une augmentation de la charge totale de travail dans le département informatique et à des dépenses plus élevées en raison de la mise en place d'un nouveau site web. À ce sujet, voir aussi les remarques figurant au point 5 sur l'introduction d'un modèle d'organisation non hiérarchique au sein du Secrétariat central. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprentis – correspondant à environ 560 % (année précédente : 490 %) est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

18. Parti

Les prévisions de recettes se font sur la base du nombre de membres au début de l'année 2020.

Les surcoûts en matière de frais de fonctionnement résultent de la réalisation des contenus du site web en langue des signes. Également, des surcoûts découlent de la création de postes supplémentaires correspondant à un pourcentage de postes de 20 % lié à des tâches de soutien. Une réorganisation opérée en 2020 dans le domaine porte-parole médias entraîne en outre un déplacement des pourcentages de postes à partir du domaine campagnes. Outre un Congrès extraordinaire du parti d'une journée, deux Assemblées de délégué-e-s sont prévues. L'interprétation simultanée en langue des signes est assurée pour toutes les réunions. Les dépenses pour la coprésidence et les vice-présidences – 6 au lieu de 5 précédemment – sont également légèrement plus élevées.

Le pourcentage de postes d'environ 390 % (année précédente : 350 %) au total est légèrement supérieur à celui de 2020.

19. Formation

Le budget alloué à la formation est en ligne avec le budget 2020.

Les frais de personnel (inchangés et correspondant à un pourcentage de postes d'environ 50 %, stage(s) non inclus) et les coûts matériels comprennent les frais liés à la tenue de l'université d'été, de la formation des personnes en fonction destinée aux collaborateurs des partis cantonaux et du séminaire sur la politique communale (qui a eu lieu pour la première fois en 2020) ainsi qu'à la mise au point de modules de formation pour les sections et les partis cantonaux. Ce groupe de centres de coûts comprend également des

projets dans le domaine du recrutement de membres ainsi que dans le domaine Économie et démocratie.

20. PS60+

Le total des dépenses est légèrement supérieur au budget 2020. Il couvre toujours un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services (frais matériels, charges administratives) pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

21. PS Migrant-e-s

Par rapport au budget 2020, il y a des coûts supplémentaires dus à la hausse du pourcentage de postes (40 %, contre 20 % en 2020) et à la prise en compte, pour la première fois, d'une indemnité pour la présidence. Contrairement aux présidences des autres organes, celle du PS Migrant-e-s n'a jusqu'à présent prévu aucune indemnité.

22. Jeunesse socialiste

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire centrale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs/trices de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 15 000 francs.

23. Femmes* socialistes suisses

Le budget des Femmes* socialistes comprend, comme précédemment, un pourcentage de postes de 50 % (10 % supplémentaires sont financés par le groupe parlementaire PS). La dépense nette pour les campagnes – dont celle sur les 50 ans du droit de vote des femmes – est plus élevée qu'en 2020 et comprend déjà la dissolution de provisions existantes résultant de la récolte de fonds, couronnée de succès, menée en 2019. Les frais engagés pour les assemblées et la rémunération des comités restent pour ainsi dire inchangés.

24. LGBT

Pour l'organe qui devrait être fondé lors du Congrès extraordinaire du parti organisé en 2021, un poste à hauteur de 20 % (2021 au prorata) ainsi que des frais de fonctionnement sont prévus, comme pour les autres organes.

25. Publications

Les coûts globaux des publications links (6 éditions), socialistes (4 éditions) et ps.ch (4 éditions) sont légèrement supérieurs à ceux du budget 2020. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes, qui par le passé gé-

nérait chaque fois une recette nette, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des années précédentes. Après qu'une analyse de fond des journaux membres (enquête auprès des lecteurs) a été réalisée en 2020, le budget 2021 prévoit des fonds pour la relance de la mise en page de links et de socialistes. Le budget 2021 inclut désormais les dépenses pour la publication d'un rapport annuel ainsi que pour l'établissement et le fonctionnement d'archives photographiques. La réorganisation de l'équipe des médias a entraîné une augmentation du pourcentage de postes dans le domaine publications.

La rédaction des publications équivaut à un pourcentage de postes total d'environ 60 % (année précédente : 50 %).

26. Campagnes et communication

Dans le domaine campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus pour 2021. Un pourcentage de postes de 360 %, sans les stages, est prévu pour 2021 (année précédente : 400 %, y compris l'initiative prévue en faveur de l'égalité) est prévu dans le domaine campagnes. Cela inclut une embauche temporaire de 60 % pour l'initiative sur la transparence jusqu'en juillet 2021.

La campagne relative à l'initiative sur la transparence, qui devrait passer dans les urnes en 2021, constitue un point central de l'exercice budgétaire. En outre, des fonds ont été réservés pour les quatre dates de votation prévues et les référendums éventuels.

Des provisions d'un montant total de 150 000 francs seront libérées en faveur de l'initiative sur la transparence.

Depuis 2018, les coûts fixes de la récolte de fonds en ligne sont gérés dans le domaine campagnes et communication. Sont prévues pour 2021 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur de 53 000 francs. Les recettes provenant des récoltes de fonds électroniques liées aux campagnes sont imputées à parts égales à ces recettes prévues et utilisées pour des mesures supplémentaires en lien avec la campagne concernée.

27. Mobilisation

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts.

Dans le segment mobilisation, environ 300 % (chiffre stable) de pourcentage de postes (hors stages) sont prévus pour 2021.

28. Récolte de fonds

Les recettes provenant des récoltes de fonds ont été budgétisées en tenant compte des rendements réels des années précédentes. En raison notamment de la baisse des coûts de production pour les mailings de récolte de fonds, ces coûts sont – en termes nets – plus élevés qu'en 2020.

Dans ce centre de coûts est prévu un pourcentage de postes de 240 % (année précédente : 230 %) au total. Une augmentation de 30 % du pourcentage de postes dans le domaine dons permanents et héritages sera compensée par l'absence d'une augmentation temporaire du taux d'activité total en raison de l'introduction de la nouvelle base de données de récolte de fonds en 2020 et de la réattribution d'un pourcentage de postes aux Services centraux.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est prise en compte avec le montant maximal sur la base des recettes budgétisées provenant de la récolte de fonds. Les nouveaux règlements sur la participation des partis cantonaux à la récolte de fonds du PS Suisse, adoptés lors de la Conférence de coordination du 29 novembre 2019, servent de base de calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2021.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, 102 000 francs seront libérés en 2021, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds et au guide sur le legs. Par ailleurs, des provisions relatives à de futurs investissements sont constituées sur la base des règlements susmentionnés.

Proposition du Comité directeur : Adoption du Budget 2021.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE « MIGRATION ET INTÉGRATION »

Suite à son élection à la Co-présidence du PS Suisse, Cédric Wermuth doit quitter son poste à la Co-présidence de la Commission spécialisée « Migration et intégration ». Samira Marti se présente à l'élection au siège vacant avec Mustafa Atici, qui est heureux de rester co-président de cette commission spécialisée.

Lebenslauf Samira Marti

| | |
|--------------|-----------------|
| Name | Samira Marti |
| Wohnort | Binningen, BL |
| Geburtsdatum | 23. Januar 1994 |



Ausbildung

| | |
|--|---|
| Aktuell Universität Zürich 2013 – 2016 | Master of Arts (MA) in Economics an der Universität Zürich Bachelor of Arts an der Universität Basel Wirtschaftswissenschaften und Soziologie |
|--|---|

Berufliche Tätigkeiten

| | |
|-------------|--|
| Seit 2018 | Nationalrätin SP Baselland, Mitglied der staatspolitischen Kommission des Nationalrats |
| 2016 – 2018 | Mitarbeiterin und Projektleiterin im Sekretariat der SP Schweiz (Referendum Unternehmenssteuerreform III, Basiskampagne) |
| 2014 – 2016 | Wissenschaftliche Mitarbeiterin an der Universität Basel, Ressort Chancengleichheit |
| 2012 - 2014 | Serviceangestellte im Caffè Mooi in Liestal, Baselland |
| 2009 – 2011 | Nachhilfelehrerin in Mathematik, Französisch und Musik |

Ausgewählte Engagements

| | |
|----------------|--|
| 2020 bis heute | Vize-Präsidentin der SP-Fraktion der Bundesversammlung |
| 2018 bis heute | Präsidentin VPOD Region Basel |
| 2017 – 2020 | Vize-Präsidentin SP Baselland |
| 2014 – 2016 | Geschäftsleitungsmitglied JUSO und SP Schweiz |
| 2013 – 2015 | Co-Präsidentin JUSO Baselland |
| 2012 – 2013 | Mitglied Jugendrat Baselland |

Mitgliedschaften

GSoA, Unia, Amnesty International, Gesellschaft für bedrohte Völker, Greenpeace, HelvetiaRockt, Comitee Asylex, NetzCourage, u.a.

Recommandation du Comité directeur : Élection de Samira Marti à la Co-présidence de la commission avec Mustafa Atici.

POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 13 JUIN 2021

LOI SUR LE CO₂

Contexte

Le 25 septembre 2020, la loi sur le CO₂ totalement révisée a été adoptée lors du vote final. Celui-ci faisait suite à un « premier tour » de vote, à la fin de l'année 2018, à l'occasion duquel ce projet de loi n'avait pas réussi à emporter l'adhésion de la majorité des deux Chambres. À l'époque, une alliance composée de personnes issues du camp bourgeois et de la gauche, dont le PS, avait voté contre ce texte : le projet, déjà qualifié d'insuffisant par le Conseil fédéral et par la gauche, a été édulcoré encore davantage par la droite, si bien que nous ne pouvions plus le soutenir. Lors du « deuxième tour », le Conseil des États a ensuite élaboré une solution équilibrée et progressiste pour la révision totale de la loi sur le CO₂, largement soutenue.

La loi révisée sur le CO₂ pose les bases juridiques pour la mise en œuvre des objectifs climatiques de la Suisse d'ici à 2030. La loi actuelle sur le CO₂ (en vigueur depuis 2011) prévoit une réduction totale des émissions de gaz à effet de serre de seulement 20 % « d'ici à 2020 » – par rapport à 1990. (Même cet objectif ne sera pas atteint, et de loin, par la Suisse : les prévisions font état d'une baisse de seulement 14 %.) Dans le cadre de l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée en 2015 à atteindre un objectif de réduction de 50 % d'ici à 2030. Le Conseil fédéral a complété cet objectif en août 2019 et cherche désormais à atteindre le zéro net d'ici à 2050.

Avec la loi révisée sur le CO₂, les objectifs actuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre seront renforcés dans une première étape concrète et contraignante et mis en conformité avec l'Accord de Paris sur le climat : réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse d'au moins 50 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. Au moins 75 % de la réduction doit être réalisée via des mesures nationales. L'objectif est de se détourner des combustibles fossiles et de miser toujours davantage sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les principales décisions sont les suivantes :

- Augmentation de la taxe CO₂ sur les carburants
- Des valeurs cibles plus contraignantes en matière de CO₂ pour les voitures neuves
- Prix de l'essence et du diesel : augmentation des surtaxes sur les carburants
- Taxe sur les billets d'avion et les vols privés (nouveau)
- Valeur limite de CO₂ pour les systèmes de chauffage des bâtiments
- Création d'un Fonds vert pour le climat (nouveau)

Appréciation de la loi sur le CO₂ :

- **Première étape décisive** : la nouvelle loi sur le CO₂ jette les bases de la mise en œuvre des objectifs climatiques de la Suisse d'ici à 2030. Ce n'est qu'une première étape, mais elle est cruciale. Cet engagement est sans équivoque : nous sommes sérieux, nous devons agir maintenant.
- Au Parlement, une large alliance allant du PS au PLR a élaboré une **révision bien soutenue et équilibrée** de la loi sur le CO₂. Ce large soutien garantit qu'au moins cette première étape se fera le plus rapidement possible. Il y a urgence : alors, assez de tergiversations !
- Bien que la loi sur le CO₂ n'aille pas encore assez loin et contienne des mesures trop faibles, elle constitue un pas dans la bonne direction. Nous avons absolument besoin de cette loi. La loi sur le CO₂ contient de **nombreux nouveaux et bons instruments**, tels que ceux-ci :
 - la taxe sur les billets d'avion,
 - la taxe sur les jets privés,
 - les normes nationales pour la construction des bâtiments,
 - le Fonds vert pour le climat, qui soutient entre autres les innovations.

Ces instruments sont en outre conçus pour être socialement acceptables (remboursement à la population ; avantages pour les petits voyageurs/euses et les ménages consommant peu d'énergie).

- Si la loi sur le CO₂ devait être torpillée en référendum, nous retournerions à la case départ. **Un non nous ramènerait des années en arrière.** En effet, bien que nous n'ayons pas réussi à faire accepter toutes nos demandes au Parlement, la loi constitue néanmoins un grand pas en avant dans la direction d'une plus grande protection du climat. Un échec de la loi nous obligerait à renoncer à toutes les mesures urgentes de politique climatique pendant les cinq à dix prochaines années. De plus, un échec de l'initiative populaire enverrait également un très mauvais signal dans le contexte international.
- Si la loi sur le CO₂ devait ne pas passer la rampe, nous devrions intervenir avec des mesures d'urgence qui entraîneront des coûts bien plus élevés et auront des conséquences bien plus graves. Par conséquent : **« Oui, la politique climatique a un coût. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas en avoir une !!! »**

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : OUI (approbation de la loi sur le CO₂)

INITIATIVE POPULAIRE « POUR UNE EAU POTABLE PROPRE ET UNE ALIMENTATION SAINES » ET INITIATIVE POPULAIRE « POUR UNE SUISSE LIBRE DE PESTICIDES SYNTHÉTIQUES »

Contexte

L'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » (initiative pour une eau potable propre) et l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (initiative sur les pesticides) ont été déposées **le 18 janvier et le 25 mai 2018**. Le Parlement suisse, l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral recommandent le rejet de ces deux projets.

L'initiative sur l'eau potable (IEP) exige que les paiements directs soient désormais versés aux agriculteurs/trices à la seule « condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique, qui comprennent la préservation de la biodiversité, une production sans pesticides et des effectifs d'animaux pouvant être nourris avec le fourrage produit dans l'exploitation ». Elle exclut des paiements directs les exploitations agricoles qui administrent des antibiotiques à titre prophylactique aux animaux qu'elles détiennent ou dont le système de production requiert l'administration régulière d'antibiotiques. L'initiative porte également sur l'excédent de nutriments dans l'environnement, qui provient des aliments (pour animaux) importés et des cheptels trop volumineux. Les initié-e-s invoquent l'argument selon lequel on ne doit plus utiliser de l'argent public (paiements directs) pour l'empoisonnement des sols, la pollution de l'eau et la mise en danger de la biodiversité. L'initiative prévoit une période de 8 ans pour le passage à une production sans pesticides et sans antibiotiques. Les milieux agricoles redoutent une réduction du cheptel et, donc, d'importantes pertes de revenu.

L'initiative sur les pesticides demande l'interdiction de l'utilisation de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire. L'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés doit elle aussi être interdite. L'initiative présente le défaut suivant : l'interdiction d'importation de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou produites à l'aide de tels pesticides viole les accords commerciaux internationaux de la Suisse et est donc très difficile à appliquer.

Initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides »

Le Groupe socialiste aux Chambres fédérales a approuvé les deux initiatives au Conseil national et au Conseil des États à une écrasante majorité, avec quelques abstentions. Parallèlement, plusieurs parlementaires du PS ont essayé de jeter un pont et d'opposer aux initiatives, qui se sont heurtées à une forte adversité des rangs bourgeois, une contre-proposition incisive et informelle. **Ainsi, le 29 août 2019, l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides »** a été déposée. Celle-ci demande l'ancrage dans la loi d'une trajectoire de réduction avec des objectifs de réduction contraignants pour l'utilisation des pesticides. De cette manière, les efforts déjà existants – mais à peine mis en œuvre par la Confédération – dans le cadre du plan d'action pour les produits phytopharmaceutiques devraient être étendus et finalement inscrits dans la loi. L'initiative parlementaire devrait ainsi réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour les rivières et les lacs, ainsi que les habitats semi-naturels, et à l'utilisation des eaux souterraines comme eau potable de 50 % d'ici à 2027 (par rapport à la moyenne des années 2012 à 2015). S'il est prévisible que cela n'aboutira pas, alors le Conseil fédéral doit agir. En même temps, des modifications de la Loi sur la protection des eaux sont prévues, afin d'améliorer la qualité des eaux souterraines et, surtout, de mieux protéger les zones d'afflux (aires d'alimentation) des captages d'eau potable. Des mesures supplémentaires visant à réduire les nutriments (azote et phosphore), reprises du « train de mesures eau potable » (train de mesures proposé comme alternative à l'initiative pour une eau potable propre) de la politique agricole à partir de 2022 (AP22+), n'ont pas été intégrées malgré les efforts assidus du PS.

L'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation des pesticides » est actuellement pendante aux Chambres et a pour la dernière fois été soumise à discussion **au Conseil national le 10 décembre 2020**. Elle retourne maintenant au Conseil des États (qui a déjà examiné l'initiative parlementaire en priorité le 14 septembre 2020) avec plusieurs différences. Seuls les pesticides font encore l'objet d'objectifs concrets. En ce qui concerne les pertes de nutriments de l'agriculture, les partis bourgeois ont empêché la fixation d'objectifs de réduction concrets.

Contexte de la Politique agricole 22+ (PA22+)

Dans le contexte des deux initiatives populaires, ce qui est important est **la décision du Conseil des États du 14 décembre 2020** de suspendre jusqu'à nouvel ordre la discussion sur la Politique agricole 2022 et, ainsi, de la geler. Cela signifie que les directives et les instruments supplémentaires avec lesquels le Conseil fédéral voulait rendre l'agriculture plus écologique et assurer une plus grande sécurité sociale dans les exploitations ne devraient être mis en œuvre qu'avec plusieurs années de retard. Cela a son importance pour les deux initiatives dans la mesure où le Conseil fédéral, dans son rejet de ces dernières, a toujours fait référence à la PA22+ et aux mesures qui y sont prévues. La suspension retardera les mesures de politique agricole d'au moins trois ans. Dans le débat parlementaire

(surtout au Conseil des États), il est apparu clairement que les partis bourgeois et l'Union suisse des paysans (USP) essayaient de gagner du temps et souhaitaient repousser autant que possible les mesures concrètes. Les votations sur les initiatives concernant l'eau potable et les pesticides ne coïncideront donc pas, du point de vue temporel, avec la discussion sur la PA22+. Avec le rejet des deux initiatives par la population votante, le lobby agricole se verrait confirmé dans sa décision de ne pas inclure de mesures fortes et écologiques dans la politique agricole. Cela constitue un message fatal pour la discussion à venir sur la PA22+ et la future politique agricole.

Appréciation du projet

Au moment de demander la suspension de la PA22+, les partis de droite ont fait valoir que l'initiative parlementaire sur la réduction des pesticides remplissait désormais les aspects essentiels – pertinents pour l'environnement – d'une politique agricole plus développée. Or, il s'agit d'une manœuvre de diversion plutôt flagrante et d'une feinte relativement claire. L'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation des pesticides » reprend l'une des principales préoccupations des deux initiatives et crée une force un peu plus contraignante (notamment par l'intermédiaire d'objectifs de réduction des pesticides, d'obligations de divulgation). Elle soutient l'agriculture sur la voie d'une meilleure durabilité environnementale. Une politique efficace aurait cependant besoin des instruments de la PA22+ pour la soutenir (boîte à outils, pas seulement des objectifs). En outre, le souci d'interdire l'utilisation des pesticides de synthèse et de réduire massivement l'excédent de nutriments n'est pas du tout pris en compte. En suspendant la PA22+, les partis bourgeois ont montré qu'ils voulaient avant tout gagner du temps et retarder la transition écologique de l'agriculture ou qu'ils ne voulaient pas qu'elle soit réglementée par la loi. Pour les raisons présentées ci-dessus, le Comité directeur propose que les deux initiatives soient soutenues, afin de permettre la restructuration écologique de la politique agricole suisse ou au moins de maintenir la pression en faveur d'instruments et de règlements juridiques concrets.

Recommandations de vote :

Bio Suisse : Il est prévu d'arrêter la recommandation de vote sur l'IEP en avril 2021. En raison de la réduction du cheptel, il est possible que l'on s'achemine vers la liberté de vote. Pour l'initiative sur les pesticides, la recommandation de vote est un « oui ». Conformément aux directives de Bio Suisse, l'utilisation de pesticides chimiques de synthèse dans l'agriculture biologique est interdite depuis la création de l'association.

Pro Natura : Recommandation de voter oui aux deux initiatives : en dépit de toutes les directives édictées à ce jour et des efforts prétendument déployés jusqu'à présent, 2000 tonnes de pesticides, 110 000 tonnes d'excédent d'azote et 6000 tonnes d'excédent de phosphore sont rejetés dans l'environnement par l'agriculture suisse chaque année. Ces énormes quantités nuisent à la biodiversité et polluent l'eau et le sol. Bien que ces

chiffres soient connus depuis longtemps, la classe politique n'a pas encore fait grand-chose pour s'attaquer à ces problèmes.

Vision Agriculture : Recommandation de voter oui aux deux initiatives : l'initiative sur l'eau potable est soutenue parce qu'elle permet de faire avancer une politique agricole qui a été largement bloquée pendant des décennies. Les initié-e-s n'ont rien demandé de plus à la Berne fédérale que d'honorer enfin les promesses d'une agriculture durable qui n'ont pas été tenues. Une étude commandée par Vision Agriculture montre que l'initiative peut être mise en œuvre de façon à ce que les effets sur l'agriculture et l'environnement soient positifs. L'initiative renforcerait l'agriculture suisse. En effet, sans amélioration des performances écologiques, les différences de prix par rapport aux autres pays ne pourraient de toute façon pas être maintenues ni justifiées à long terme. Une agriculture qui détruit l'environnement et, donc, sa propre base de production n'a aucun avenir – même si l'on fait abstraction de ses chances sur le marché.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de voter OUI aux deux initiatives.

POINT 10 DE L'ORDRE DE JOUR

« DES DROITS POLITIQUES POUR TOUTES ET TOUS – 50 ANS DE SUFFRAGE FÉMININ »

R-4 DU COMITÉ DIRECTEUR

LE DROIT DE VOTE POUR TOUTES ET TOUS : LE PS SE BAT POUR PLUS DE DÉMOCRATIE DANS NOTRE PAYS !

Le 7 février 1971, les hommes suisses ont – enfin – accepté d'accorder le droit de vote aux femmes. Pendant trop longtemps, la démocratie suisse a été le privilège d'une seule « moitié » de la société. Et aujourd'hui encore, de larges pans de la population sont exclus de la participation à la vie politique (codétermination politique). Cela concerne principalement les migrant-e-s, mais aussi les jeunes de moins de 18 ans et les personnes en situation de handicap. En prenant des décisions novatrices, certains cantons ont joué un rôle pionnier et ont créé des possibilités de participation à la vie politique. Ces cantons sont devenus plus démocratiques... et donnent ainsi l'exemple. **Les personnes concernées par une décision devraient également avoir un droit de regard (et de vote) sur cette décision : c'est là notre conviction fondamentale.**

Jusqu'en 1971, le genre (le sexe) était encore un critère pour l'exercice des droits politiques. Aujourd'hui encore, les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse ne sont pas autorisées à participer aux décisions en votant. De facto, c'est une sorte de démocratie censitaire qui perdure. Le PS prône un concept de citoyenneté (« concitoyenneté ») qui ne se limite pas à la nationalité. La citoyenneté donne à chaque membre de notre société le droit de participer à la prise de décisions au sein de la communauté dans laquelle il vit et d'assumer des responsabilités pour le compte de la société s'il le souhaite. Un grand nombre de migrant-e-s sont né-e-s ici ou vivent en Suisse depuis de longues années. Or, beaucoup d'entre elles et eux n'ont pas la possibilité de faire entendre leur voix sur le plan politique. La population ayant le droit de vote n'est pas représentative de l'ensemble de la population. Voilà qui est tout sauf démocratique.

Cinquante ans après la décision d'accorder aux femmes suisses le droit de vote et d'éligibilité, il est temps de faire enfin de nouveaux pas vers plus de démocratie. Qui-conque vit en Suisse doit respecter les lois et est concerné par les mesures étatiques ne doit pas être exclu de l'exercice des droits politiques pour la simple raison qu'elle ou il ne possède pas la nationalité suisse. **Le PS Suisse demande donc le droit de vote et d'éligibilité dans les cantons et les communes pour toute personne établie en Suisse.** Cela s'ajoute à la nécessaire facilitation et simplification de la naturalisation pour les personnes qui vivent parmi nous depuis un certain temps déjà. La participation à la vie politique renforce le sentiment d'appartenance et accroît la sensibilité aux droits et aux

devoirs de tout-e-s les habitant-e-s. La diversité des expériences de vie et des points de vue enrichit le débat politique et renforce ainsi la démocratie.

Or, la tendance politique actuelle va dans une autre direction. Les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse sont marginalisées parce que l'on établit un lien de dépendance entre leur droit de séjour et l'aide sociale, les connaissances linguistiques ou l'absence de dettes. Malgré la crise du coronavirus, beaucoup n'osent pas faire appel à l'aide sociale. Car c'est alors que se profile la menace d'une rétrogradation et, dans le pire des cas, de la perte du permis de séjour. Le PS Suisse réitère sa position : **toute personne vivant en Suisse a droit à un séjour sûr et à une participation à la vie démocratique**. Nous devons lutter contre la pauvreté, non contre les pauvres.

Il est inacceptable que la Suisse ait jusqu'à aujourd'hui exclu un quart de sa population – plus de deux millions de personnes – de la participation à la vie démocratique et qu'elle lui refuse toujours le droit de vote et d'éligibilité. Nous voulons enfin remédier à ce déficit de démocratie. Par conséquent, le PS Suisse lance cette année, conjointement avec un grand nombre d'organisations de migrant-e-s, de clubs et d'associations, une campagne baptisée « Droit de vote pour tou-te-s ». Par cette campagne, nous cherchons à obtenir une participation plus démocratique et une plus grande sécurité pour les migrant-e-s vivant en Suisse.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-5 DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES

50 ANS DE SUFFRAGE FÉMININ : « NOTRE LUTTE INTERSECTIONNELLE SE POURSUIT ! »

Il y a cinquante ans, le droit de vote des femmes était enfin introduit en Suisse. Nous devons cette étape importante vers plus de démocratie et de droits humains aux infatigables combattantes de l'époque, aux inlassables pionnières qui nous ont précédé-e-s. Même après de nombreux revers, celles-ci sont restées immuables dans leur vision : elles voulaient que les femmes soient légalement les égales des hommes.

C'est sur les épaules de ces fières géantes que se construit notre combat d'aujourd'hui. Une lutte qui a évolué, devenant plus inclusive et plus intersectionnelle. Comparées à ceux d'il y a 50 ans et à ceux des féministes libérales, nos revendications sont plus radicales et plus diverses.

Les personnes FLINT (Femmes, lesbiennes, Inter, Non-binaires et Trans) sont systématiquement marginalisées au sein de notre société en raison de leur identité de genre. Le système patriarcal dominant est sexiste. Ce sexisme et le système capitaliste sont consubstantiels l'un à l'autre et s'alimentent mutuellement. De même, le sexisme ne peut être considéré comme une forme de discrimination isolée des autres types de discrimination. Ces multiples discriminations intersectionnelles doivent occuper le centre de nos réflexions féministes. Parce que notre féminisme signifie davantage que simplement « égalité ». Notre féminisme signifie « lutter pour la liberté de chaque être humain sur notre planète, percevoir et respecter les différences ». Notre féminisme signifie « de chacun-e selon ses besoins à chacun-e selon ses moyens » au lieu de « à chacun-e la chance égale d'être exploité-e par le capitalisme ».

Le féminisme de gauche redéfinit le travail, intègre le travail du « *care* » non rémunéré dans ses réflexions et sait voir qui accomplit la majeure partie du travail d'importance systémique autour du globe et en Suisse. Ce sont les mères, les infirmiers/ères, les puériculteurs/trices, les nettoyeurs/euses, les employé-e-s de la vente de détail. Ce sont les couturiers/ères, les ouvriers/ères d'usine et les ouvriers/ères agricoles dans les pays du Sud. Ce sont en majorité des femmes et des personnes FLINT. Si elles faisaient grève ne serait-ce qu'une heure, le monde sombrerait dans le chaos ! Et pourtant, ce travail essentiel est le plus souvent effectué gratuitement ou pour un salaire de misère et sous une énorme pression temporelle. Ce travail doit être reconnu et respecté.

En cette année anniversaire du suffrage féminin, le PS Suisse réitère sa demande d'une vie décente et libre pour toutes et tous. Il s'engage en faveur d'une reconnaissance appropriée du travail du « *care* » en Suisse et dans le monde. Il plaide pour que l'économie soit faite par les personnes et les familles, et non l'inverse. Il intègre dans son programme politique les besoins de tout l'éventail des personnes ayant des manières de vivre, des orienta-

tions sexuelles et des identités de genre, des cultures, des expériences et des couleurs de peau différentes. Le PS Suisse lutte systématiquement contre la violence structurelle, y compris dans ses propres rangs, et fournit les ressources nécessaires au travail féministe à l'intérieur et à l'extérieur du parti.

Le PS Suisse va continuer de s'engager en faveur du féminisme intersectionnel et concentrera, dans les années à venir, son travail féministe notamment sur les projets suivants :

- Une révision moderne et féministe du droit pénal relatif aux infractions sexuelles n'est possible qu'avec l'ancrage du principe de consensus « seul un oui est un oui ». Le PS soutient cette demande.
- La garde d'enfants est un travail d'importance systémique, et doit être accessible gratuitement. Le PS Suisse continue de défendre ce point de vue avec toute l'énergie et tous les moyens à sa disposition.
- Pas de révision du système de la prévoyance vieillesse sur le dos des femmes et des travailleurs/euses ! Pas d'augmentation de l'âge de la retraite, pour qui que ce soit – et des retraites décentes pour toutes et tous !
- Avenir doit rimer avec réduction du temps de travail ! Voilà pourquoi le PS Suisse examine différents modèles de mise en œuvre et unit les mouvements féministes, climatiques et ouvriers autour de ce projet concret.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-6 DU COMITÉ DIRECTEUR

50 ANS APRÈS L'INTRODUCTION DU SUFFRAGE FÉMININ, AIDER L'IDÉE SOCIALISTE DE L'IMPOSITION INDIVIDUELLE À FAIRE (ENFIN) UNE PERCÉE

Depuis sa fondation, le socialisme se bat pour l'égalité des genres. L'émancipation des femmes sur le marché du travail n'est certes pas le seul levier pour la faire pleinement advenir, mais c'est l'un des plus importants. Le système fiscal actuel, et en particulier l'imposition commune des couples mariés, constitue à cet égard un obstacle. Ce mode de taxation a depuis longtemps été dépassé par les modèles familiaux de la vie réelle. Le « Manifeste pour un socialisme pleinement féministe » (adopté par l'Assemblée des délégué-e-s le 14 octobre 2017 à Olten) le spécifie clairement :

« La logique patriarcale d'une vision de l'économie et de la société axée sur les ménages familiaux traditionnels se reflète aussi dans l'imposition et le calcul des rentes. La représentation de la femme, comme étant un appendice économique de l'homme, fait que les revenus des femmes sont additionnés au "revenu familial". Cela accroît la dépendance économique des femmes dans les relations de couple et entraîne de nombreuses injustices. Chaque adulte, homme ou femme, devrait à l'avenir être traité de façon égale aux autres, indépendamment de son statut civil et de son sexe. Les Femmes socialistes suisses soutiennent par conséquent la demande d'une imposition individuelle. C'est la méthode la plus simple de taxer les personnes en fonction de leur capacité contributive. Elle est en outre indépendante du statut civil et elle est la même pour toutes les personnes. L'actuelle déduction pour les couples disposant d'un double revenu professionnel est l'expression d'un système patriarcal et sert à tenir les femmes à l'écart du travail rémunéré. Par ailleurs, les actuelles déductions pour enfants doivent être remplacées par des bonifications pour enfant à charge, parce que le système actuel récompense avant tout les revenus élevés. »*

Depuis des décennies, les socialistes ont donc essayé, à plusieurs reprises, au sein de coalitions changeantes, de faire passer l'idée d'une imposition individuelle sur le revenu — malheureusement sans succès jusqu'à présent, en raison de la résistance des partis bourgeois. Le Parti socialiste suisse se réjouit donc de constater qu'à l'occasion du 50^e anniversaire du suffrage féminin et à l'initiative des Femmes PLR, une large coalition souhaite se pencher sérieusement sur cette thématique d'essence socialiste. À cette occasion, le PS réaffirme et renouvelle sa position sur cette question :

- Le PS est favorable à l'introduction de l'imposition individuelle.
- Le PS soutiendra activement les efforts correspondants de nature parlementaire et extra-parlementaire. Il est ouvert à des alliances permettant d'atteindre ce but.

- Pour le PS, il est clair que le passage à l'imposition individuelle ne doit pas entraîner de déficit dans le budget fédéral ou aux niveaux cantonal et communal. Les éventuels manques à gagner fiscaux doivent être compensés dans la législation de mise en œuvre par un choix judicieux du modèle et, si nécessaire, par une imposition plus lourde des bénéficiaires, des revenus et des fortunes atteignant un montant élevé.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

POINT 11 DE L'ORDRE DE JOUR

RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

R-7 DU COMITÉ DIRECTEUR⁹

LA CRISE NE DOIT PAS PRENDRE LES EMPLOYÉ-E-S EN OTAGE : LE PS ET LES SYNDICATS SE BATTENT POUR DES SALAIRES DÉCENTS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACCEPTABLES DANS LE TRANSPORT AÉRIEN

La situation dans le secteur aérien était déjà très difficile avant même le début de la pandémie de coronavirus. Alors que les spécifications techniques sont uniformes dans le monde entier et contribuent ainsi à la sécurité, on assiste depuis des années, du côté du droit du travail et du droit fiscal, à une véritable « course vers le bas » (*race to the bottom*). L'offre est importante, le marché déréglementé est marqué par le dumping. Telle est la conséquence directe de la libéralisation effrénée du trafic aérien et de l'attribution de droits de desserte (droits de liaison) à des pays tiers ayant, dans certains cas, des compagnies aériennes massivement subventionnées par l'État. Plus il y a de (nouveaux) prestataires, plus le prix des billets baisse. **Jusqu'au déclenchement de la pandémie de coronavirus, de plus en plus de vols étaient donc effectués sans le moindre égard pour les personnes et l'environnement.**

L'aviation à bas prix a pu prendre son essor parce que les salaires du personnel de cabine et du personnel au sol sont bas, parce que les conditions de travail sont précaires et parce que les coûts environnementaux sont répercutés sur le grand public. Les bas salaires évoqués plus haut sont une charge pour les systèmes sociaux des cantons et communes touchés. Un modèle d'affaires non durable a conduit à une surcharge en termes d'effectifs. Nous présumons que le « niveau pré-coronavirus », dans l'aviation, ne sera pas de nouveau atteint dans un avenir proche. L'impératif d'économies aggrave encore la situation des employé-e-s. Dans les compagnies à bas prix, les membres des syndicats sont systématiquement mis sous pression. **L'aviation doit enfin instaurer des normes sociales et des conditions de concurrence équitables. Cela entraîne automatiquement une augmentation du prix des billets et sert ainsi les intérêts des personnes concernées et de l'environnement.** Celles et ceux qui souhaitent changer de branche doivent être soutenu-e-s dans cette démarche. Il y a un certain temps déjà, huit pays, Autriche en tête, ont présenté « The Social Agenda in Aviation – Towards Socially Responsible Connectivity », qui vise à lutter contre le dumping salarial et social dans l'aviation. Malheureusement, la Suisse ne fait pas (encore) partie de cette alliance.

⁹ Le PS Suisse en collaboration avec les syndicats kapers, SEV-GATA et SSP Trafic aérien (vpod Luftverkehr).

Les coûts externes du trafic aérien doivent être internalisés, les émissions de CO2 de l'aviation doivent être réduites. Pour des raisons de protection du climat, il faut également réduire le nombre de vols à l'avenir. Il faut promouvoir également le train comme alternative aux avions. Mais il ne peut et il ne doit pas arriver que la facture d'une politique malavisée soit au bout de compte payée par le personnel. Les conditions de travail décentes et les salaires équitables que nous demandons entraînent une augmentation du prix des billets, l'éviction des compagnies aériennes à bas prix et, par conséquent, une diminution des mouvements aériens. Le PS est également favorable à des taxes sur le CO2 sur les billets d'avion, à une augmentation du prix du kérosène harmonisée au niveau international, à la fin du traitement fiscal préférentiel, à d'autres formes de subventionnement de l'aviation ainsi qu'à des mesures de réduction du bruit.

En même temps, nous avons pleinement conscience de ceci : l'aviation en elle-même est d'importance systémique. Les aéroports et certaines compagnies aériennes font partie de l'infrastructure nécessaire d'un pays. Il est donc temps de parler des structures de propriété – tant de celles des aéroports que de celles des compagnies aériennes d'importance systémique.

Avec les syndicats du personnel de cabine et du personnel au sol, le PS Suisse demande ceci :

- **Il faut enfin instaurer des normes minimales pour les salaires et les conditions de travail** (horaires, organisation du travail, santé et sécurité au travail) **tant au sol que dans les airs**. Il est nécessaire d'introduire des CCT déclarées de force obligatoire – avec une représentation institutionnalisée des employé-e-s – dans tous les secteurs du transport aérien. Les compagnies aériennes à bas prix n'ont pas leur place sur le marché suisse. Les principaux aéroports suisses (Genève-Cointrin et Zurich-Kloten) ne doivent être autorisés à travailler qu'avec des entreprises qui respectent les conventions collectives de travail applicables : **octroi de concession refusé en l'absence de CCT**. Si l'on veut pouvoir imposer ces règles, il faut que la majorité des grands aéroports soient (de nouveau) détenus par les pouvoirs publics. Dans le même temps, les compagnies aériennes doivent s'abstenir de verser des primes à leurs dirigeants pendant la durée de l'aide d'État liée au coronavirus et jusqu'à ce que les prêts aient été intégralement remboursés.
- La Suisse devrait rejoindre le « **Social Agenda in Aviation** » de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Italie, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Portugal. Cette alliance s'engage contre le dumping salarial et social dans l'aviation.
- **Les syndicats du personnel navigant doivent être représentés au sein de la Fondation Swiss Aviation**. Cette fondation veille au respect des exigences imposées par le Conseil fédéral en matière de soutien financier aux compagnies aériennes Swiss et Edelweiss. Le soutien a été lié à des conditions de la politique de promotion économique, afin d'éviter que la Suisse ne soit finalement défavorisée. Il

est important que les employé-e-s soient eux/elles aussi représenté-e-s au sein de cette fondation.

En réponse à la crise actuelle liée au coronavirus, nous formulons les demandes supplémentaires suivantes :

- Il est nécessaire de prévoir des contributions à fonds perdu pour les compagnies aériennes définies comme étant d'importance systémique, en combinaison avec une obligation de disposer d'une CCT et une interdiction de licencier pour raison(s) économique(s). Ces exigences doivent également s'appliquer aux répondant-e-s (garant-e-s).
- Les conditions d'entrée et de sortie liées à la santé doivent être coordonnées au niveau international.
- Les résultats des tests effectués à l'étranger doivent être reconnus.
- L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail doit être prolongée et doit s'élever à 100 % pour les bas salaires.
- Il faut mettre en place des programmes de recyclage certifiants pour les employé-e-s qui souhaitent changer de secteur.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-8 DU COMITÉ DIRECTEUR :

POUR LA DÉMOCRATIE, L'ÉTAT DE DROIT ET LA JUSTICE SOCIALE AU KOSOVO – SOLIDARITÉ AVEC VETËVENDOSJE !

Il y a presque 13 ans, la République du Kosovo a déclaré officiellement son indépendance. La Suisse, grâce à sa ministre des Affaires étrangères socialiste Micheline Calmy-Rey, a été parmi les premiers pays à reconnaître cette indépendance. Jusqu'à ce jour, le Kosovo est resté fortement dépendant de l'ONU, de l'UE et de l'OTAN. L'une des conséquences en est que, trop souvent, les intérêts géopolitiques et les questions de stabilité ont pris le pas sur la démocratie et l'État de droit. **Mais sans démocratie et sans État de droit, il ne peut y avoir de développement.** Le Kosovo est resté l'un des pays les plus pauvres d'Europe. La population jeune a massivement quitté le pays. Aujourd'hui, plus de 800 000 Kosovars vivent à l'étranger, dont au moins 200 000 en Suisse. 1,8 million de personnes sont restées au Kosovo, où la corruption et le clientélisme freinent actuellement toute possibilité de développement.

La victoire électorale du **mouvement Autodétermination (Lëvizja Vetëvendosje)** à l'automne 2019 en a été d'autant plus importante. Vetëvendosje est un parti frère du PS Suisse qui défend les réformes démocratiques et la justice sociale. À notre demande, Vetëvendosje a rejoint l'Alliance progressiste, une organisation mondiale regroupant des partis progressistes, sociaux-démocrates et socialistes. Ses préoccupations politiques correspondent à celles du PS Suisse : justice sociale, égalité des genres, construction d'un État-providence et d'un système fiscal équitable, travail de qualité pour toutes et tous. En février 2020, Albin Kurti, le président de Vetëvendosje, est devenu le Premier ministre du Kosovo. Sept semaines plus tard, le Parlement lui a retiré sa confiance. L'envoyé de Donald Trump dans les Balkans, Richard Grenell, a fait tomber, pour son chef, le meilleur gouvernement que le Kosovo n'ait jamais eu.

Il y a désormais un nouvel espoir : le 21 décembre 2020, la Cour constitutionnelle du Kosovo a ordonné de nouvelles élections. Celles-ci auront lieu le 14 février prochain. La position de départ de Vetëvendosje, de son principal candidat Albin Kurti et des forces alliées qui défendent un Kosovo progressiste est bonne. Ces élections sont de la plus haute importance pour le Kosovo, pour la Suisse et pour l'Europe dans son ensemble. Vetëvendosje est synonyme de justice, de démocratie et d'État de droit. Ces valeurs constituent la base pour de bons emplois, un développement social progressif et donc d'une sortie de crise.

Le PS Suisse demande au Conseil fédéral d'utiliser les bonnes relations de la Suisse avec le Kosovo pour s'engager, d'entente avec l'Union européenne, sur le terrain et par l'intermédiaire de l'ambassade, afin de garantir des élections équitables et transparentes.

La volonté des électrices et des électeurs doit être respectée. Les bulletins de vote ne doivent pas pouvoir être déclarés non valables sur la base d'erreurs formelles fictives.

Le PS Suisse souhaite tout le succès possible à Vetëvendosje ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui se battent pour un Kosovo démocratique, souverain, écologique, fondé sur l'État de droit et la justice sociale lors des élections du 14 février !

Proposition du Comité directeur : Acceptation.